

Protocole du 1^{er} mars 1973 sur les marques routières, additionnel à l'Accord européen complétant la Convention sur la signalisation routière ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968

RS 0.741.201.2; RO 1993 626

Champ d'application le 25 novembre 2008, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Albanie	6 juin	2005 A	6 juin	2006
Monténégro	23 octobre	2006 S	3 juin	2006
Pays-Bas* a	8 novembre	2007 A	8 novembre	2008

* Réserves et déclarations

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

a Pour le Royaume en Europe.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1993 704, 1996 502 et 2004 3991.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.dfae.admin.ch/traites>).

